



## Résolution

COMITÉ RÉGIONAL DE LA  
MEDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC62/R.2  
Octobre 2015

Soixante-deuxième session  
Point 2 d) de l'ordre du jour

### **Maladies non transmissibles : accélérer la mise en œuvre de la Déclaration politique de 2011 de l'Assemblée générale des Nations Unies en préparation de la troisième réunion de haut niveau en 2018**

Le Comité régional,

Ayant examiné les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre de la déclaration politique des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ;<sup>1</sup>

Rappelant la résolution 66/2 des Nations Unies sur la déclaration politique de 2011 de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, et la résolution 68/300 sur le Document final de 2014 de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'étude et l'évaluation d'ensemble des progrès réalisés dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ;

Rappelant par ailleurs la résolution du Comité régional EM/RC61/R.3 sur la mise en œuvre du cadre d'action régional ;

Constatant avec satisfaction le fait que la résolution 70/001 des Nations Unies sur le programme de développement durable d'ici 2030 comprenne des objectifs de développement durable et des cibles pour réduire d'un tiers, d'ici 2030, la mortalité prématurée associée aux maladies non transmissibles au moyen de la prévention et du traitement<sup>2</sup> et renforce la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac dans tous les pays<sup>3</sup>;

Prenant en considération la note technique que le Secrétariat a publiée le 1<sup>er</sup> mai 2015<sup>4</sup>, conformément au paragraphe 3 de la résolution EM/RC61/R.3, définissant les 10 indicateurs de processus que le Directeur général utilisera pour faire rapport à l'Assemblée générale vers la fin de l'année 2017 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements inclus dans la déclaration politique de 2011 et le Document final de 2014 ;

Rappelant que la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles se tiendra en 2018 ;

<sup>1</sup> EM/RC62/INF.DOC.3

<sup>2</sup> Conformément à la cible 3.4 des objectifs de développement durable

<sup>3</sup> Conformément à la cible 3.a des objectifs de développement durable

<sup>4</sup> Disponible (en anglais seulement) à l'adresse <http://www.who.int/nmh/events/2015/getting-to-2018/en/>

Saluant les efforts continus déployés par le Directeur régional pour accroître la sensibilisation mondiale et régionale à l'ampleur du problème et renforcer l'action de lutte contre les maladies non transmissibles ;

**1. INVITE INSTAMMENT** les États Membres à :

- 1.1 accorder l'attention voulue à la cible de l'objectif de développement durable consacrée aux maladies non transmissibles, à savoir réduire d'un tiers, d'ici 2030, la mortalité prématurée associée aux maladies non transmissibles dans le cadre des efforts en vue de développer des réponses nationales ambitieuses pour la mise en œuvre complète du programme de développement durable d'ici 2030 ;
- 1.2 continuer d'accorder la priorité à la mise en œuvre des quatre engagements assortis d'échéances pour les États Membres compris dans le Document final de 2014 en 2015 et 2016, et en particulier :
  - définir, avant la fin de 2015, des cibles nationales pour 2025 et des indicateurs de processus sur la base des situations nationales, prenant en compte les neuf cibles volontaires mondiales pour les maladies non transmissibles ;
  - élaborer et renforcer, avant la fin de 2015, des politiques et des plans multisectoriels nationaux pour atteindre les cibles nationales d'ici 2025, en tenant compte du cadre d'action mondial de l'OMS pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles 2013-2020 ;
  - mettre en œuvre, d'ici 2016, des interventions qui réduisent les facteurs de risque liés aux maladies non transmissibles, prenant en compte l'ensemble des interventions d'un très bon rapport coût-efficacité et abordables au plan économique pour tous les États Membres (« meilleures options ») ;
  - mettre en œuvre, d'ici 2016, des interventions qui renforcent les systèmes de santé pour s'attaquer aux maladies non transmissibles, prenant en compte l'ensemble des interventions d'un très bon rapport coût-efficacité et abordables au plan économique pour tous les États Membres (« meilleures options »).

**2. PRIE** le Directeur général de finaliser l'action du Secrétariat pour mettre à jour les « meilleures options » avant la fin de 2016 sur la base des connaissances scientifiques les plus récentes, des éléments d'information disponibles et d'un examen de l'expérience internationale ;

**3. PRIE** le Directeur régional :

- 3.1 d'organiser une séance d'information technique lors de la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé pour informer les États Membres des progrès réalisés par les États Membres de la Région de la Méditerranée orientale dans la mise en œuvre des engagements nationaux inclus dans la déclaration politique de 2011 ;
- 3.2 de continuer à soutenir les États Membres pour réaliser des évaluations détaillées de leurs progrès dans la mise en œuvre des engagements compris dans le cadre d'action régional mis à jour et de s'attaquer aux lacunes identifiées dans les évaluations ;

- 3.3 de continuer à soutenir des États Membres dans leurs préparations pour la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale en 2018, y compris la production et le suivi des données sur les indicateurs de processus ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre des feuilles de route nationales ;
- 3.4 de faire rapport au Comité régional lors de ses soixante-troisième et soixante-quatrième sessions sur les progrès des États Membres dans la prévention et la maîtrises des maladies non transmissibles.